

1. EDITORIAL

Depuis son ouverture en 2015, le service Jeunes Majeurs de l'EEP Château d'Angleterre propose un projet de prise en charge des jeunes, hommes et femmes de 18 à 21 ans, confiés par le Service de Protection de l'Enfance dans le cadre d'un Contrat Jeunes Majeur Insertion.

Quotidiennement animé par l'objectif d'améliorer son mode d'accompagnement de ces jeunes adultes, majoritairement d'anciens Mineurs Non Accompagnés, ces années de construction, déconstruction et reconstruction des pratiques ont été l'occasion d'affiner notre regard sur les besoins et problématiques spécifiques à ce public.

Le projet du service jouxte les frontières des champs de la protection de l'enfance et de l'insertion, du point de vue des finalités. La démarche d'accompagnement s'inscrit dans une logique de parcours, et vise pleinement l'accès au droit commun. Elle doit permettre de garantir sécurités physique et psychique à des jeunes entre 18 et 21 ans, sortants de l'ASE, qu'ils y aient été accueillis au titre d'un mandat administratif ou judiciaire.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

L'accompagnement proposé par le Service Jeunes Majeurs est possible dès le passage à la majorité et s'inscrit donc dans un contexte particulier, au croisement entre minorité et majorité, avec un passage du statut d'« enfant protégé » à celui d'« adulte en construction », d'« adulte vulnérable » et/ou d'« adulte étranger ». Ce changement de statut induit un changement de regard, à la fois celui que portent les jeunes sur leur environnement et sur eux-mêmes, mais aussi celui posé par la société, les institutions, à leur égard. Cela induit des contraintes fortes : réponse aux critères d'éligibilité imposées par les institutions (le Conseil départemental pour bénéficier d'un CJMI, la Préfecture pour régulariser sa situation administrative, ...), accès à la formation ou à l'emploi, accès au logement, autonomie financière, émancipation des figures tutélaires, ...

L'accompagnement se déploie au sein d'appartements diffus au sein de l'Eurométropole de Strasbourg (au nombre de 32 actuellement), où les jeunes partagent le quotidien en colocation (3 jeunes maximum par appartement) ou vivent seul, selon les possibilités. L'équipe éducative propose un accompagnement éducatif personnalisé sur toutes les questions liées à l'insertion sociale, résidentielle (recherche de logement) et professionnelle (maintien ou recherche d'emploi, formation professionnelle et/ou scolaire, etc...). Par ailleurs, il nous tient à cœur de proposer aux jeunes accueillis une ouverture culturelle, par le biais de propositions diverses telles que le théâtre, les spectacles, concerts, sorties sportives ou encore séjours

éducatifs...Un accompagnement vers les dispositifs extérieurs liés au soin (physique et/ou psychique) est également proposé. Enfin, et c'est aujourd'hui la plus grande partie du travail conduit, l'équipe éducative propose un accompagnement administratif liés à toutes les démarches auxquelles sont confrontés les jeunes : préfecture, CPAM, Assurance Maladie, Banque, etc...

L'activité en quelques chiffres :

L'activité réalisée :

	2020	2021	2022
AGREMENT*	60	60	60
JOURNEES PREVISIONNELLES	21900	21900	21900
JOURNEES REALISEES	20334	20579	18959
ECARTS	-1566	-1321	-2941
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE	62	47	57
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	92.85 %	93.97%	86.57%

+ 3 jeunes au tarif Internat : 1 jeune : du 01/01/2022 au 31/12/2022
 + 1 jeune : du 01/01/2022 au 31/12/2022
 + 1 jeune : du 01/01/2022 au 13/01/2022

MOUVEMENTS (ENTREES - SORTIES - EN COURS) :

ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE
Foyer adolescent Illkirch	1
Famille accueil	1
SAMNA	5
MIE	22
DOMIE	7
Foyer Neuhof	1
EEP	1
TOTAL ADMISSIONS	38

SORTIES - MOTIF DE SORTIE	NOMBRE
Hébergement tiers	5
RJT SIBAR	3
Appartement autonomie	5
Bail glissant Foyer Notre Dame	3
CariLogis – Fédération de Charité Alsace	1
RJT AFND (P. Haeberlin, T. Ungerer, E. Luquet) et Sainte Odile	6
JIL	3
VIA	2
CHRS Amlî Haguenau	1
TOTAL SORTIES	29

DUREE DE SEJOUR :

	2022
1 à 6 MOIS	3
6 à 12 MOIS	4
12 à 24 MOIS	18
24 à 36 MOIS	4
+ DE 36 MOIS	0
TOTAL	29

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie de l'établissement

Du point de vue des projets conduits, l'équipe a à nouveau connu une année très riche, et ce malgré un contexte contraint. Le dépôt de deux réponses à appel à projet (l'un en avril, l'autre en octobre) a permis d'obtenir une subvention conséquente, celle-ci ayant donné accès, depuis septembre 2022 et jusqu'en juin 2023, à des cours de Français Langue Etrangère dispensés par un professeur de FLE engagé à raison de 19h/semaine. Ces interventions ont eu pour objet la préparation aux épreuves certificatives (CAP, Bac Pro) mais également l'accès au vocabulaire administratif ou encore de traiter des thématiques spécifiques telles que le permis de conduire...

L'enseignant en FLE engagé était un acteur avec lequel nous avons déjà travaillé au courant de l'année 2022, puisqu'il intervenait dans le cadre de sessions de FLE au Centre socio-culturel du Fossé des 13, où certains jeunes ont été accompagnés par l'équipe.

Une autre réponse à appel à projets a permis de lancer un projet artistique autour de la bande dessinée, que les jeunes sont en train de finaliser actuellement. L'intervention d'un artiste chevronné a été ainsi financée et a permis à des jeunes de se frotter à une nouvelle activité créative, lieu de ressourcement et favorisant le lien entre eux, mais aussi avec l'équipe éducative.

2022 aura été l'occasion de reconduire un projet de séjour éducatif sur un format week-end, et ce sont 10 jeunes qui ont pu goûter aux joies du camping dans le Jura, avec différentes activités liées à la nature (baignade, VTT, randonnée) proposées durant ce court séjour.

Au quotidien enfin, une référente culture a été désignée au sein de l'équipe éducative, et c'est elle qui s'occupe de faire vivre le partenariat avec différentes structures (Tôt ou t'Art, TNS, Théâtre du Maillon, etc...). De même, les éducateurs se saisissent de toutes les opportunités d'activité à visée socio-éducative pour diversifier les supports d'entrée en relation.

Le travail d'accompagnement à la vie quotidienne est aujourd'hui rendu plus difficile par un besoin croissant d'individualisation des jeunes accompagnés. Enfermés dans leurs propres difficultés, ils rencontrent davantage de limites qu'auparavant pour avoir conscience du bien commun, et du collectif. Le principal témoin de cela est l'état des appartements, pour lesquels les problématiques liées à l'entretien deviennent massives, et engagent l'équipe dans des mesures de réparation (interventions extérieures pour faire le ménage) de plus en plus fréquentes.

Enfin, on observe des situations où la santé mentale des jeunes (état dépressif massif, phase de décompensation psychique, etc...) est particulièrement dégradée. Nous avons dû faire face cette année à de nombreux jeunes qui n'arrivent pas à tenir une formation, un emploi, du fait des multiples contraintes externes qui s'appliquent à eux (pression familiale, pression liée à une potentielle fin de contrat jeune majeur, etc...). Aussi, se pose de nombreuses questions, auxquelles nous ne parvenons pas à répondre aujourd'hui : est-ce que les jeunes ont réellement choisi leur orientation ? Est-ce que les difficultés dans les apprentissages fondamentaux ont été évaluées à leur juste valeur ? Est-ce que le système, malgré lui, pousse à l'échec des jeunes ? Quelles garanties pouvons-nous proposer pour que les jeunes aient ce droit à l'erreur ? Cet ensemble de questionnements met en mouvement l'équipe, qui doit en permanence jongler entre les impératifs de sortie et les besoins des jeunes...

Du point de vue des ressources humaines, 2022 aura été une année difficile, avec le départ de trois salariés présents depuis 2019. Un poste n'est à ce jour toujours pas pourvu, 8 mois après le départ de la dernière personne...Le secteur du travail social n'est aujourd'hui plus attractif, du fait des multiples contraintes et difficultés à trouver un sens à l'action. Ce n'est pas sans conséquence sur le moral de l'équipe, qui peine à trouver, par moments, les ressources qui ont pourtant fait sa force depuis 2019...

L'accueil de stagiaires s'est poursuivi, et nous avons même pu procéder à l'embauche temporaire de l'une d'entre elles pour l'été, ce qui a soulagé l'équipe éducative.

3.2. Travail avec les familles

Le projet même du Service Jeunes Majeurs ne laisse que peu de place au travail avec les familles, dans la mesure où l'une des caractéristiques principales du public accueilli, et qui permet son accueil, est l'isolement, ou l'absence de soutien familial. Néanmoins, notre travail d'accompagnement doit permettre aux jeunes de maintenir des liens familiaux lorsque cela est possible, qu'il s'agisse de soutenir des retours au pays pour les plus fragilisés d'entre eux (on sait que ce qui permet aux jeunes de tenir dans leur projet migratoire, c'est notamment la perspective laissée ouverte à un retour, fût-il provisoire, en famille), ou de permettre aux jeunes d'être en contact, de prendre des nouvelles, mais aussi d'accompagner la gestion budgétaire de sorte qu'ils puissent soutenir économiquement les proches restés au pays.

3.3. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associatif)

Les sorties de dispositif sont toujours aussi complexes à coordonner, dans la mesure où les places sont manquantes, et que notre public est encore soumis à une forme de précarité, induite par son statut (étranger en situation régulière, mais aux statuts administratifs souvent précaires) mais aussi par le caractère incertain de son intégration au marché de l'emploi (recours massif à l'intérim, CDD, Contrat d'Apprentissage). L'équipe doit redoubler d'énergie pour trouver des solutions qui soient à la fois adaptées, mais aussi en adéquation, à minima, avec les aspirations des jeunes. Ce travail d'équilibriste n'est pas sans heurt,

dans la mesure où souvent, les jeunes ont une perception erronée de la réalité, ne perçoivent pas qu'avec leur niveau de vie et leur statut, l'accès au logement est très difficile. Aussi, nous sommes de plus en plus confrontés à des jeunes qui refusent nos propositions et quittent le dispositif pour se rendre chez des amis, dans des conditions d'hébergement que nous savons précaires...mais pour un coût moindre, ce qui constitue un réel critère dans le choix des jeunes...

Le travail éducatif avec l'unité « Jeunes Majeurs » de la CEA se poursuit. Les travailleurs sociaux des deux institutions sont en liens réguliers pour échanger autour de l'avancement des situations, et nous arrivons à trouver un soutien dans les situations les plus critiques, même si cela reste très précaire, au regard des moyens qui tendent à se raréfier (le recours aux conventions exceptionnelles, qui nous ont permis, par le passé, d'accueillir des publics très fragiles, est aujourd'hui remis en cause, ce qui n'est pas sans conséquence sur notre capacité d'accueil de jeunes fragilisés, pourtant en besoin).

L'intervention de l'équipe de bénévoles est toujours aussi bénéfique aux jeunes accompagnés. La dynamique de cette équipe permet de voir naître de nombreux projets d'accompagnement, qu'ils soient individuels ou collectifs. Un réel lien est créé entre l'équipe de bénévoles, les jeunes, et l'équipe éducative. Nous ne pouvons ici que remercier, à nouveau et à l'instar des années précédentes, l'engagement de ces personnes au quotidien.

3.4. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité (partenariat avec le sanitaire, le milieu « ordinaire » etc)

Des relais concrets peuvent toutefois s'effectuer, lorsque les jeunes sont en accord, notamment avec les équipes de Prévention Spécialisée ou le Club des Jeunes l'Etage, endroits où les jeunes sont assurés de pouvoir trouver du soutien si, à un moment donné, ils se retrouvent démunis, que ce soit face à leurs difficultés administratives, ou encore résidentielles. De même, les relations avec les différents dispositifs relevant du droit commun commencent à se structurer, et l'équipe dispose aujourd'hui d'un réseau large d'acteurs avec lesquels travailler sur des situations complexes, même si cela n'est encore pas satisfaisant, et cela notamment du fait que les publics sont plus fragilisés encore...

Le travail avec les administrations, et notamment les services du ministère de l'intérieur (Préfecture, plateforme de demande d'autorisation de travail), devient de plus en plus complexe. En effet, « le choc de simplification » voulu en 2013, par le recours massif à la numérisation des démarches administratives, a déjà été pointé du doigt par le Défenseur des Droits en 2019. Aujourd'hui, force est de constater que le public que nous accompagnons est directement confronté à ces difficultés, et même pour les professionnels que nous sommes, tant l'accès à telle ou telle démarche est conditionné à la production de tel ou tel document, sans tenir compte de la spécificité que constitue le public d'anciens MNA.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Le service Jeunes Majeurs est toujours soucieux de garantir, au regard des besoins des jeunes et dans le cadre posé par les différents textes législatifs, une qualité de prise en charge qui respecte à la fois les droits fondamentaux, mais qui permettent à chaque jeune de devenir un individu autonome, tant dans le fait de permettre aux jeunes d'acquérir une autonomie dite « fonctionnelle » (ressources matérielles), mais aussi de développer leur autonomie « cognitive » et « affective ».

Nous menons une veille continue sur les politiques publiques concernant les Jeunes Majeurs, de sorte à garantir l'exercice des droits et libertés aux jeunes qui nous sont confiés (par exemple, la loi Taquet, et les incidences que cela peut avoir sur la prise en charge des jeunes majeurs.)

Par ailleurs, nous sommes dans une démarche de constitution d'une documentation et d'outils permettant l'amélioration des pratiques (projet d'un livret d'accueil facile à lire et à comprendre pour les JM, réalisation d'une plaquette de présentation du service, mise à jour des outils de la loi de 2002-2, etc...).

Colonne vertébrale de l'accompagnement des jeunes que nous suivons, nous sommes particulièrement attentifs à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'accompagnement, en évaluant la situation individuelle de chacun, et en définissant avec lui son projet, selon ses attentes et sa réalité, mais aussi la réalité des possibles.

Chaque réunion, synthèse, est l'occasion de réfléchir ensemble aux problématiques diverses et complexes des jeunes que nous accompagnons, pour chercher en permanence un compromis, des pistes d'actions, en adéquation entre l'existant dans la société civile, les aspirations des jeunes, et nos capacités d'accompagnement eu égard aux moyens qui nous sont donnés.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2022

CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 2 ans (en équivalent temps plein)

2021	2022
9,19	6,20

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Paramédical	Services Généraux
CDI	6,20	1,00	0,00	4,00	0,20	1,00
CDD remplacement	1,54	0,00	0,00	1,54	0,00	0,00
Contrats aidés	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00

6. CONCLUSION

2022 aura été une année riche, bien que complexe. L'engagement des travailleurs sociaux est sans faille et ce, malgré les écueils qu'ils rencontrent au quotidien, qu'il s'agisse du contexte budgétaire contraint, des difficultés de recrutement, des problématiques de jeunes qui ne cessent de se précariser, des perspectives de sorties de dispositif qui se raréfient...

2023, déjà bien engagée, sera nous l'espérons une année de stabilisation, avec l'arrivée à mi-temps d'une psychologue (dans le cadre du renouvellement de conventionnement avec la CEA), qui participera à la dynamique d'équipe. L'arrivée de nouveaux salariés, et l'accueil continu de stagiaires, devra donner un souffle nouveau à l'équipe en place qui ne perd en aucun cas son engagement.